



Notice Individuelle Accident à l'attention des licenciés de la FFSURF

Saison sportive 2022 – numéro de sociétaire : 2908548 R

Garanties	Licences Surfing France & Loisirs 7.63 € TTC	Licence Surf Club, Éducateur, Dirigeants 15.26 € TTC	Franchises
Décès	20 000 €	46 000 €	Néant
Invalidité permanente (une invalidité > à 50% donne lieu au versement de 100% du capital)	31 000 €, porté à 61 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50 %	77 000 €, porté à 153 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50 %	5% d'IP
Incapacité temporaire (maximum 365 jours répartis sur deux ans)	Néant	30 € / jour	7 jours
Frais médicaux Bris de lunettes Autres prothèses	2000 € 80 € 300 €	5000 € 150 € 300 €	Néant
Forfait hospitalier, à concurrence des frais réels	5 000 €	5 000 €	
Frais de recherche et secours	5 000 €	5 000 €	
Frais de remise à niveau scolaire	1 000 €	1 000 €	
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	1 000 €	3 000 €	

Au titre de l'invalidité permanente, l'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP) par le capital défini ci-dessus.

Exemple : pour Licence Surfing France, pour un taux d'invalidité de 40 % : $40\% \times 31\,000\text{ €} = 12\,400\text{ €}$.

Le taux d'invalidité est déterminé lors de la consolidation de l'assuré.

Ces garanties corporelles optionnelles « Individuelle Accident » intègrent une garantie d'assistance, mise en oeuvre par MAIF Assistance (Ima GIE) en cas de nécessité, en appelant :

- En France le **0800 875 875** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- De l'étranger + **33 5 49 77 47 78**

En précisant son nom/prénom/coordonnées, le numéro de contrat de la FFS **2908548 R**

Afin de respecter l'article L 321-4 du code du sport, le dispositif d'assurance compris avec la licence fédérale n'intègre plus de garantie corporelle : c'est pourquoi la FFSurf préconise à ses licenciés de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive vous expose.

Par ailleurs, nous vous proposons en option (**facultative**), via notre assureur fédéral, une garantie corporelle payante que vous pouvez librement souscrire si vous le souhaitez, en cliquant sur le lien ci-dessous : (<https://app.joinly.com/app/member/web-site/61f3a04c9829560006c525f3/AssuranceComplementaire>)

Souscription